

Cours forestiers à l'usage des gardes

Autor(en): **Landolt**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **28 (1877)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784151>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cours forestiers à l'usage des Gardes.

Il y a 25 ans que les premiers cours étaient donnés aux gardes forestiers, c'est le canton d'Argovie qui en prenait l'initiative. Dès lors ces leçons prenant faveur tant auprès des populations que des autorités, sont devenues usuelles dans chaque canton.

Le but de ces leçons est de développer l'instruction d'un personnel qui à l'origine n'avait d'autres fonctions que la police des forêts, mais dont le champ d'activité s'est avec les années étendu de telle sorte que les gardes-forestiers ont maintenant pour tâche principale de surveiller les travaux qui se font dans les forêts qu'ils ont à parcourir.

Au lieu de se borner à indiquer aux gardes quels sont les devoirs d'un surveillant de forêts, il faut donc par un enseignement pratique les rendre capables d'opérer des semis ou des plantations, des nettoiemens et des éclaircies et leur faire comprendre comment on conduit une coupe. Le canton des Grisons a cherché à donner à ces cours une portée plus élevée en les destinant à des inspecteurs forestiers travaillant sous le contrôle d'agents supérieurs. Depuis l'introduction de la loi forestière fédérale, les autorités fédérales exigent aussi des gardes forestiers appelés à agir dans les forêts soumises à la haute surveillance de la confédération, un degré d'instruction identique au programme adopté par les Grisons.

Nous ne nous occuperons cette fois-ci que de faire l'exposé des cours forestiers donnés actuellement dans la grande majorité des cantons.

Chacun est d'accord sur les matières dont les cours doivent traiter; s'il y a divergence d'opinion chez ceux qui ont à donner les leçons, elle ne se manifeste guères qu'à l'égard du mode d'enseignement et de la durée des cours.

Pour qu'un cours donné à des gardes forestiers soit réellement utile, il faut qu'il soit composé des éléments suivants :

- 1^o Tracé des lignes droites et angles droits, mesurage et calculs du contenu de surfaces régulières ou à peu près, cubage de terre, de bois en grume, à brûler, ou de fagots.
- 2^o Caractères distinctifs et propriétés des diverses essences forestières, le sol, le climat et l'exposition qui conviennent à chacune d'elles, leurs valeurs comme matériaux utiles, leurs particularités lorsqu'employées aux reboisements, les soins à leur donner. Connaissance des mauvaises herbes les plus redoutables.

- 3^o Les animaux et insectes nuisibles; les signes auxquels on reconnaît leur présence, la nature de leurs ravages, les moyens de préservation et de destruction.
- 4^o La culture des plantons en pépinière, les semis et les plantations en forêt et les éléments de la théorie du repeuplement naturel.
- 5^o Les nettoiemens, élagages et éclaircies.
- 6^o Les coupes et vidanges.
- 7^o La manière de tracer des canaux ou des chemins.
- 8^o L'exercice de la police forestière; la tenue d'un journal de délits.
- 9^o La tenue d'un registre de journées de travail et d'un carnet de dépenses et recettes.
- 10^o La manière de dresser un procès verbal ou de faire un rapport.
- 11^o L'influence de la récolte des produits accessoires sur l'accroissement du bois et la conservation des forêts.

Ce programme exige des cours d'une durée de 2 à 3 semaines; quant aux exercices pratiques, ils devront être faits en forêt et exécutés de telle manière qu'ils présentent un caractère permanent et fassent partie de travaux prévus lors même qu'il n'eût pas été question de cours; de cette façon les élèves apporteront un intérêt d'autant plus grand à leurs études, qu'ils en saisiront immédiatement le côté utile. Pour être parfaitement pratique on divisera le cours en 2 sections dont l'une au printemps et l'autre à l'automne. Au printemps les études porteront principalement sur les différents modes de repeuplements; les leçons d'automne auront surtout pour but les soins à donner aux massifs, et l'on répartira les autres sujets à bien plaisir en les coordonnant soit avec les travaux manuels de l'époque, soit selon le beau ou le mauvais temps.

Ici se place une question importante, à savoir si le cours doit avoir un caractère essentiellement pratique et pour cela être tenu du commencement à la fin en forêt, ou s'il est préférable d'aborder les études par quelques heures de théorie en chambre.

La réponse dépend du degré d'instruction des élèves et de la durée des cours.

Il est certain qu'on obtiendra des meilleurs résultats en alternant avec la théorie et la pratique, mais pour cela il faut pouvoir disposer d'un nombre d'heures suffisant et surtout il faut que l'instruction préliminaire des élèves et leur capacité intellectuelle leur permettent de prêter leur attention d'une manière soutenue aux explications de leur maître. Si par contre les élèves n'ont reçu d'autre instruction que

celle des écoles primaires, si le genre de leurs travaux habituels ne les a pas habitués à réfléchir, s'ils ne sont plus jeunes, il vaudra mieux restreindre autant que possible l'enseignement en chambre. Tout individu qui par suite de la nature de son travail passe sa vie en plein air, lit, écrit et calcule peu, ne saurait même avec la meilleure volonté, fixer longtemps son attention sur le sujet qu'on développe devant lui entre quatre murs, quelque soit d'ailleurs le talent du professeur. Au bout de peu de temps ses pensées errent ailleurs, bientôt il succombe à un sommeil irrésistible. Cette sorte d'élèves préférera toujours à l'étude en chambre des exercices en forêt même par le temps le plus mauvais.

Quoiqu'il en soit, il faut se garder de négliger entièrement l'enseignement en chambre; il est indispensable pour les leçons de calcul de surfaces et de volumes, pour le traitement des sujets indiqués au programme, rub. 8, 9, 10, 11 et la description des animaux et des plantes nuisibles.

On emploiera les journées pluvieuses aux travaux écrits; en général l'enseignement en chambre aura lieu pendant les premières heures du jour; 4 heures sont suffisantes. On aura en tous cas soin de réserver quelques moments consacrés spécialement à expliquer aux élèves quels sont les devoirs d'un garde forestier, à leur faire comprendre l'influence qu'exercent sur l'économie forestière, la récolte de la litière et le parcours du bétail, et quel est le rôle des forêts dans la nature.

Avant de commencer un travail quelconque en forêt, on devra au préalable en faire saisir le pourquoi aux élèves, leur dire la manière de l'exécuter, la saison la plus favorable de l'année, leur rendre évidente l'utilité de l'opération en leur exposant les conséquences qui résulteraient de la non-exécution, et au contraire les heureux fruits qu'elle fera naître. A force de répéter les mêmes choses, elles s'implanteront pour toujours dans le cerveau des auditeurs qui, s'il sont intelligents, sauront plus tard mettre en pratique les règles qu'on leur aura si souvent exposées. En admettant que ce soit là le seul résultat des cours, nous soutenons que les sommes qu'ils coûtent sont un argent bien dépensé.

Les exercices pratiques en forêt forment certainement la partie la plus importante des cours forestiers. Il faut à chaque travail ne pas se lasser d'en faire saisir le comment, le quand et le pourquoi. Partant de ce principe on ne passera d'un travail à un autre, que

lorsqu'on se sera convaincu que chaque élève a compris et exécuté aussi bien que possible.

Il s'entend de soi-même que pour qu'un pareil cours puisse être donné avec fruit, il faut qu'on ait sous la main les outils nécessaires aux cultures et à l'abattage des arbres; leurs formes est une question secondaire; sont-ils de construction diverse, on apprendra d'autant mieux à connaître et à choisir les bons. L'état ou celui qui ordonne les cours doit procurer ces instruments.

Afin de conserver aux élèves la fraîcheur d'esprit nécessaire à la conception de l'enseignement théorique, il ne faut pas fatiguer leurs corps en les astreignant comme des manœuvres à un travail manuel de 10 à 12 heures par jour; il serait tout aussi faux de leur procurer du repos en leur permettant de jouir matin et soir de pitances copieuses. Le meilleur moyen de maintenir les candidats en haleine, est de varier les travaux et de les terminer par une promenade au travers de la forêt, champ de leur activité, en leur expliquant à mesure les opérations faites et à faire. Vers la clôture du cours, ou du moins à la fin de la première moitié on pourra, pour faire diversion à la routine journalière, faire des excursions plus longues et plus lointaines. Avant tout, il faut se rappeler, que les cours forestiers ne doivent pas être pour les élèves une corvée, mais qu'ils doivent en emporter un souvenir agréable de telle manière que s'ils sont appelés à faire un cours de répétition, ils répondent avec joie à l'appel.

S'il était possible d'organiser les cours de façon à consacrer à la théorie en chambre les 2 ou 3 premières heures de la journée et les autres aux travaux et aux excursions en plein air, on aurait en main le meilleur moyen de démontrer clairement aux élèves la théorie des repeuplements naturels et artificiels. Cependant l'expérience nous a enseigné que moins le temps consacré aux leçons en chambre est long, plus aussi les résultats obtenus ont été favorables, et plus les élèves nous ont été reconnaissants. Une des branches d'étude à laquelle on doit donner le plus de soins, est le jalonnage des lignes droites et des angles droits, puis les calculs de surface et de volume, enfin les tracés de chemins et de canaux; ici, la méthode d'enseignement doit être aussi simple que possible.

Il ne faut pas pousser trop loin les leçons traitant de comptabilité et de procès-verbaux; au reste le degré de culture intellectuelle des élèves doit indiquer dans quelle mesure on peut s'étendre sur ces sujets.

Nous croyons que pour leur carrière de gardes-forestiers, il suffit qu'ils aient une idée juste du but et de la forme à donner à ces écritures, pour qu'ils puissent s'en tirer le cas échéant. C'est un chapitre où il faut être coulant, sous peine de voir le découragement s'emparer de gens qui n'ont aucune habitude de la plume.

Examinons enfin deux questions qui ont leur importance : Qui doit-on admettre aux cours ? Par qui les cours doivent-ils être donnés ?

On donnera naturellement la préférence à d'anciens gardes-forestiers ou à ceux à qui une place de garde est promise. Admettre chacun sans discernement ne répondrait nullement au but. Pour que les cours produisent les fruits qu'on en attend, les élèves doivent avoir une instruction scolaire solide, aimer leur vocation et être dans un âge où on ne craint pas de s'asseoir pour quelques jours sur un banc d'école. L'Etat en outre ne devrait sanctionner la nomination d'un garde-forestier que pour les individus ayant suivi les cours et pourvus de bons témoignages ; ce serait le meilleur moyen de recrutement et de rajeunissement du corps des gardes-forestiers.

Quand aux vieux-gardes auxquels on désirerait inculquer de saines notions d'améliorations forestières, le seul moyen est de leur donner quelques leçons particulières, d'une durée de 3 jours au plus et où la démonstration pratique doit toujours accompagner la théorie.

Comme professeur on fera bien de ne choisir que des forestiers rompus à la théorie et à la pratique, et possédant à fond la connaissance des forêts que leurs élèves seront appelés à soigner. Lorsque le nombre des élèves est considérable, 2 ou 3 professeurs ne seront pas de trop et s'ils ne sont pas aptes à instruire les jeunes gens aux travaux manuels, il s'adjoindront dans ce but un homme capable de les diriger.

Des cours de répétition, où sont appelés les meilleurs élèves, ont souvent produit les meilleurs résultats. C'est un moyen de se rafraîchir la mémoire, d'empêcher les négligences, de s'introduire dans le service, et d'entretenir l'amour du métier. Ces cours de répétition peuvent être donnés en très peu de jours. Afin de faciliter les études chaque élève sera pourvu gratis d'un manuel à l'aide duquel il pourra suivre avec fruit les explications du professeur ; on pourra même étendre le champ des lectures, si l'on juge qu'il y a opportunité de le faire.

Si l'on nous demande qui payera ces cours, nous répondrons que l'opinion générale est que c'est à l'Etat qu'en incombe la charge ; à la suite de la loi forestière fédérale, le conseil fédéral a publié une or-

donnace concernant les cours forestiers et promettant de fortes subventions aux cantons. On s'accorde moins sur la question de savoir si l'on doit indemniser les élèves pendant le temps que durent les cours. Il est certain que ceux-ci appartenant en très majeure partie à la classe pauvre de la société, étant pour la plupart très-peu payés comme gardes, ne doivent pas avoir à faire de sacrifices pécuniaires pour prendre part aux cours. Tout ce qu'on peut leur demander, c'est qu'ils consacrent, sans remunération, un certain temps aux leçons, en dehors de cela, il ne nous paraît que juste de leur rembourser leurs frais de déplacement et de séjour loin de chez eux et nous pensons que ces frais doivent être mis à la charge des propriétaires de forêts dans l'intérêt desquels les cours sont donnés. Dans le canton de Zurich l'Etat paie à peu près la moitié de ces frais.

L A N D O L T.

Communiqué.

Le journal „l'Alpenpost“ contient un article de Mr. G. Haller attirant l'attention sur une excroissance observée sur l'if dans les forêts de l'Albis; cet article est accompagné de la gravure suivante (voir page 84).

A gauche en haut est un rameau d'if avec des fruits parvenus à 3 degrés divers de développement, vis-à-vis est un autre rameau portant des galles remarquables semblables à un artichaut. Au bas à droite est le dernier article d'un pied, et droit audessous les parties caractéristiques de la bouche du *Tenuipalpus taxi*, l'un et l'autre vus pas un grossissement d'environ 500. A gauche en bas est l'insecte même vu du côté inférieur et grossi 150 fois; enfin au milieu on voit un poil isolé de la surface du corps, environ 800 fois plus long qu'en grandeur naturelle. Haller décrit comme suit l'apparition de ces excroissances et les causes auxquelles il faut les attribuer:

„On observe les galles en nombre immense et très-régulièrement distribuées sur les ifs jeunes et vieux. Elles occupent le plus souvent la place du bourgeon terminal, plus rarement celle de bourgeons latéraux. Sur la figure ci-jointe, nous voyons une galle à l'extrémité supérieure du rameau, droit audessous apparaissent deux petits rameaux dépouillés de feuille, à la place d'un troisième rameau qui devait pousser plus bas, apparaît une jeune excroissance. On compare, non sans